

DEL F B1 tout public

RS1696 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	100
Formacode(s)	15254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL · SIRET : 18004306900012

Partenaires habilités

129 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 73 à former et organiser l'évaluation, 46 à former et 10 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3P DEVELOPPEMENT	83866437300027	Former
ABSOLUTE MJ SOLUTIONS	81964881700016	Former
ACCORD ECOLE DE LANGUES	35355787900049	Former
ACFAL FORMATION	80235447200044	Former et organiser l'évaluation
AKREATOR FORMATIONS	79054901800030	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33143308600021	Organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	33397544900021	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE	37785754500042	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE BORDEAUX AQUITAINE	32962634500071	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FRANCAISE DE CAYENNE	49817181800020	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 129 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1696-delf-b1-tout-public/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Toutes les activités professionnelles nécessitant la maîtrise du français à l'oral et/ou à l'écrit (français langue étrangère)

Le DELF B1 tout public est un diplôme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, validant un le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe), qui est l'ancien « niveau-seuil ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le DELF B1 repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique.

La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place

plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau B1 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières ; à se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ; à produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt ; à raconter un événement, une expérience ou un rêve, à décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Le DELF B1 tout public évalue les quatre compétences langagières :

1 – Compréhension orale : comprendre trois courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne

Durée : 25 minutes / 25 points

2 – Compréhension des écrits : comprendre deux documents écrits en répondant à des questionnaires. Dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée et analyser le contenu d'un document d'intérêt général

Durée : 35 minutes / 25 points

3 - Production écrite : exprimer une attitude personnelle sur un thème relatif au monde professionnel ou éducationnel

Durée : 35 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : se présenter lors d'un entretien dirigé, résoudre une situation en interaction, exprimer un point de vue

Durée : 15 minutes / 25 points (10 minutes de préparation)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le diplôme DELF B1 tout public peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Cas particulier : pour ne pas introduire de disparités dans le traitement des élèves dans le cadre de la convention conclue entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et le CIEP, l'ensemble des élèves des classes homologuées pourra se présenter aux épreuves du DELF et/ou du DALF.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ciep.fr/delf-dalf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1696/>